

Relevé de conclusions :
Groupe de travail Mobilité
Mardi 19 février 2013 à Crémieu

Présents :

Serge Cadot, Yvan Gautronneau, André Mansiaux, Pascal N'Kaoua, Jean-Yves Sainsorny, Jean-Louis Sauvonnet, Alain Varnet, Claire Delorme (*Animatrice CLD*).

Objectif de cette réunion :

- Sélection de la zone de travail
- Planning de travail

Quelques rappels :

Objectif du GT mobilité : comment réduire les besoins en déplacements et le recours systématique à l'usage de la voiture ?

2 entrées : rapprocher les services et commerces des habitants pour limiter les besoins en déplacements et favoriser l'usage des modes de déplacements doux.

Recherche de stagiaire :

Les élus du SYMBORD devront délibérer pour que l'on puisse prendre un stagiaire durant plus de 2 mois afin d'indemniser l'étudiant. En attendant le COPIL CDRA (15/04/13) pour proposer une délibération aux élus du bureau du SYMBORD, une offre de stage va être diffusée auprès de plusieurs licences professionnelles de Rhône-Alpes et sur des sites Internet spécialisés dans le développement local (par exemple celui du CRDR).

Mission du stage : Réalisation d'un diagnostic territorial modes doux et économie de proximité

Durée proposée : 2 à 3 mois

Le GT mobilité devra préparer en amont le questionnaire pour la réalisation de l'enquête par l'étudiant.

Sélection d'une zone de travail :

André Mansiaux a proposé un cahier des charges permettant d'identifier les zones possibles de travail, plusieurs critères ont ainsi été définis :

Critères principaux :

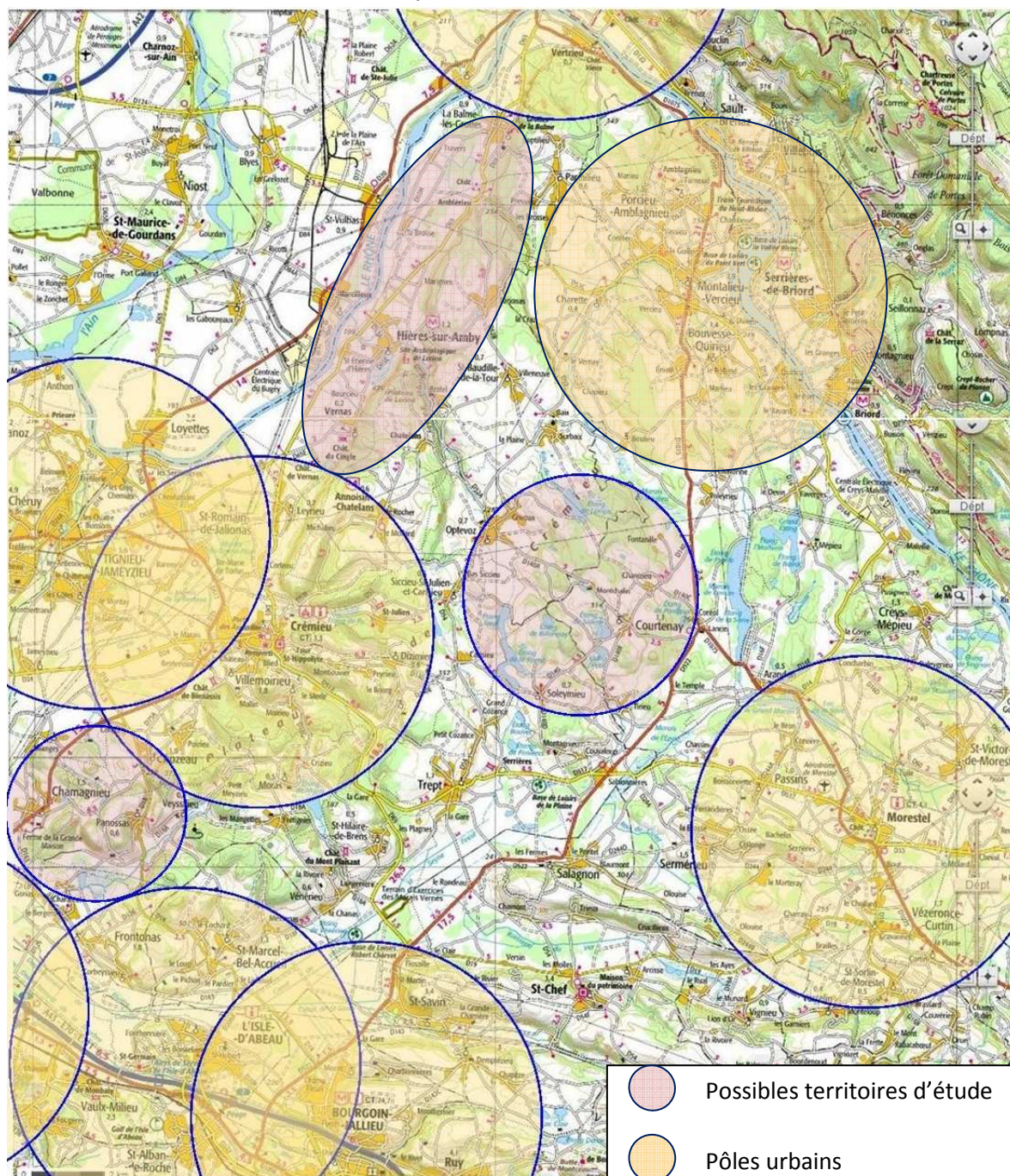
- Etude sur un territoire rural : aucune commune de plus de 2000 habitants (exclusion de Crémieu, Saint Romain de Jalionas, Montalieu-Vercieu, Morestel, Les Avenières, Chavanoz)
- Eviter l'attractivité trop forte d'un pôle urbain : communes retenues situées à plus de 5 à 8 km d'un pôle urbain (agglo pontoise, Crémieu-Villemoirieu, Morestel, Les Avenières)
- Permettre des déplacements faciles en mobilité douce entre les communes retenues : communes situées à une distance de moins de 3 à 5 km les unes des autres par la route

Critères secondaires :

- Permettre des déplacements faciles en mobilité douce entre les communes retenues : absence de dénivelés importants entre les communes concernées (par exemple 100 m de dénivelé maxi et pente <5 %)
- Possibilité de mise en commun des services principaux nécessaires aux habitants entre les communes retenues : plusieurs services principaux (boulangerie, épicerie, poste, école, médecin, pharmacien, ...) assurés sur l'ensemble des communes, mais pas sur chacune d'entre elles.

Trois groupes de communes ont été identifiés (cf. carte ci-après) :

- Chamagnieu, Panossas, Veyssilieu, Chozeau
- Optevoz, Courtenay, Soleymieu, Siciou-St-Julien-et-Carisieu
- La-Balme-les-Grottes, Hières-sur-Amby, Verna



Un tableau a également été réalisé par André listant, pour chacun des territoires identifiés, les services existants par communes (+ prise en compte géographique et de l'état d'avancement des documents d'urbanisme). C'est un document de travail qui doit être complété entre les membres du GT Mobilité d'ici la prochaine réunion.

Prochain groupe de travail : mercredi 20 mars 2013 à 18h à Crémieu (locaux SYMBORD)

- ⇒ Choix définitif de la zone de travail
- ⇒ Préparation d'un questionnaire pour l'enquête
- ⇒ Planning de travail